



EFIW - Protocole sanitaire - Prévenir le Covid-19 - 1er Septembre 2020

Pour que la rentrée puisse avoir lieu, l'Efiw a dû mettre en place en amont ce protocole sanitaire. Il a été vérifié et validé par les autorités locales compétentes, qui ont autorisé l'accueil d'élèves et, donc, une rentrée scolaire le 2 septembre, comme initialement prévu.

Une équipe sanitaire a spécialement été constituée à cette occasion :

- Responsable du protocole sanitaire : **Sébastien Spaeth**
- Responsable de l'organisation générale du protocole, des achats spécifiques et de la transmission d'informations aux autorités compétentes : **Yang Xiaodi**
- Responsable du matériel et de la gestion des stocks : **Zhang Yan**
- Responsable de la salle d'isolement : **Liv Chunxiu**
- Responsable de la sécurité : **Les gardiens du campus**
- Responsable de l'éducation en cas de crise (organisation de cours à distance) : **Loïc Dutech**
- Responsable de la communication : **Alain Rakotomanga**
- Responsable de l'hygiène des locaux (supervision) : **Virginie Lanteires**
- Médecin référent : **Philippe Klein**

Dans le cadre de ce protocole, établi en lien avec les recommandations des autorités locales compétentes, l'Efiw s'engage à respecter neuf règles. Elle sont présentées ci-dessous et déclinées en actions à réaliser.

Première règle :

- Chaque jour, le personnel de l'école répertorie toute personne (adulte encadrant ou élève) présentant des symptômes tels que fièvre, toux, mal de gorge, respiration difficile, état fébrile, vomissements ou diarrhée ; ces symptômes sont consignés sur des fiches de relevés des températures biquotidiens (voir **Seconde règle**), qui sont stockées, et transmises aux autorités sanitaires sur demande.
- Si trois personnes viennent à présenter des symptômes similaires parmi ceux décrits ci-dessus, l'école s'engage à en avertir le jour-même par téléphone les autorités sanitaires.
- En cas de doute ou de suspicion de contraction de Covid-19, la personne concernée est placée dans une salle d'isolement. S'il s'agit d'un élève, ses camarades de classe et leurs professeurs sont maintenus en quarantaine dans une salle de classe jusqu'à nouvel ordre des autorités sanitaires ; s'il s'agit d'un professeur, les personnes qui étaient à son contact sont placées en quarantaine jusqu'à nouvel ordre des autorités sanitaires.

Seconde règle :

- Des prises de température sont effectuées lors de l'entrée dans l'établissement le matin, puis à la fin de la pause méridienne.
- Si un enfant ou un adulte est malade (quelle que soit sa maladie), il n'est pas autorisé à se présenter à l'école.
- Si une personne se présente avec une température supérieure à 37,2°C, elle ne peut pas être admise dans l'établissement.

Actions en lien avec ces deux premières règles :

- Chaque jour d'école, Yang Xiaodi met à disposition des personnes désignées ci-après (elles sont toutes détentrices d'un thermomètre infrarouge) des fiches contenant la liste des élèves et des adultes de l'Efiw ; ces fiches sont quotidiennement renseignées (prises de température biquotidiennes, observation de l'état de santé général...).
- Les zones de prises de températures sont localisées devant l'entrée principale et dans le hall de l'école (se référer aux autocollants au sol).
- Chaque matin, de 7h45 à 8h30, Sun Dongmei est chargée de mesurer la température corporelle de tout arrivant (avant sa montée dans les étages) et de renseigner les fiches évoquées précédemment ; en début d'après-midi, avant la reprise des cours et avant de monter dans les étages, Sun Dongmei pour les élèves de maternelle, Sébastien Spaeth puis Fabienne Allaire à son arrivée (le 14 septembre) pour les élèves de l'élémentaire, Sébastien Spaeth pour les élèves du secondaire et pour l'équipe d'adultes, complètent ces fiches avec les secondes prises de température. Ces fiches sont ensuite directement remises à Yang Xiaodi. Tout adulte qui constate chez une personne un des symptômes alarmants (toux, mal de gorge, respiration difficile, état fébrile, vomissements ou diarrhée) en réfère immédiatement à Sébastien Spaeth et à Yang Xiaodi (via le groupe WeChat « Staff Efiw » par exemple) afin qu'ils reportent ce constat sur les fiches (Rubrique « Remarques »).
- Durant la pause méridienne, de 11h30 à 13h pour les élèves du primaire, et de 12h à 13h pour les élèves du secondaire, aucun élève n'est admis dans les étages supérieurs (voir **Sixième règle**), sauf à 12h30 pour les élèves se rendant à la sieste ou à un cours de préparation aux Certifications Cambridge (qui auront lieu à l'étage des élèves de primaire).
- Une salle d'isolement, contenant notamment un lit, un kit de protection contre le coronavirus (masques, gants, lunettes, combinaisons imperméables) a été aménagée : la pièce choisie se situe au rez-de-chaussée, près de la seconde sortie. Le couloir qui y mène est désormais condamné tout comme l'ascenseur, qui ne peut plus être utilisé, même entre les étages supérieurs.
- Une personne sinophone, travaillant à plein temps, est désignée responsable de la salle d'isolement : Liv Chunxiu. En cas de suspicion de Covid-19, elle accompagnera la personne concernée dans cette salle et s'équipera du kit de protection. Elle restera en permanence avec la personne potentiellement malade, et l'accompagnera à l'hôpital avec l'équipe sanitaire qui sera rapidement dépêchée à l'Efiw. Avant la rentrée, un exercice de mise en quarantaine en salle d'isolement, avec habillage du kit de protection, aura eu lieu.
- La voiture du directeur et le directeur seront réquisitionnés en cas de nécessité de transférer un malade vers un hôpital. Sa plaque d'immatriculation a été transmise aux autorités compétentes.

Troisième règle :

- Toute absence doit être justifiée par un motif, via une fiche d'absence spécifique. Les familles ou les professeurs enverront par courriel au directeur cette fiche d'absence renseignée. Ces fiches d'absences seront transmises aux autorités sanitaires sur demande, avec les fiches de relevés de température.

Actions en lien avec la troisième règle :

- Avant la rentrée scolaire, le directeur a communiqué à l'ensemble des familles ce protocole sanitaire par courriel. La fiche d'absence spécifique sera envoyée en même temps.

Quatrième règle :

- Le jour de la rentrée, parents, élèves et personnel encadrant se présentent à l'école en portant un masque. Les familles remettent au directeur les résultats des tests PCR de leur(s) enfant(s), ainsi que les prises de température des 14 jours précédents ; les membres de l'équipe en font autant.
- Si un cas de Covid-19 est avéré après la rentrée (élève ou adulte encadrant), une preuve de mise en quarantaine et un nouveau résultat de test PCR devront être transmis au docteur référent avant le retour à l'école. Le docteur référent rédigera alors un document autorisant la personne à

retourner à l'école. L'ensemble de ces documents devront ensuite être transmis au directeur le jour du retour à l'école.

Actions en lien avec la quatrième règle :

- Avant la rentrée, afin de faciliter les démarches des familles et des adultes de l'école, le Dr Klein et son équipe ont organisé à l'école, en partenariat avec un laboratoire agréé, des tests PCR. Ils ont eu lieu le vendredi 28 août après-midi, de 14h30 à 16h.
- Le jour de la rentrée, le 2 septembre, les familles remettent au directeur sous le préau de l'école, en présence du Dr Klein qui les vérifie, les résultats des tests PCR de leur(s) enfant(s), ainsi que les prises de température des 14 jours précédents ; les membres de l'équipe en font autant. Après avoir fourni ces documents, les élèves et les adultes encadrants sont autorisés à se présenter à l'entrée principal de l'établissement, où Sun Dongmei les accueille pour relever et consigner leur température corporelle.
- Afin de faciliter l'accueil du premier jour, la rentrée se fera de manière échelonnée : avant 8h pour les élèves du secondaire, avant 8h30 pour les élèves de l'élémentaire, à partir de 8h45 pour les élèves de maternelle.
- Les élèves entrent dans l'école avec un masque de protection sur le visage. Ils disposent d'un second masque dans leur cartable, **rangé dans une pochette à leur nom**. Les familles qui le souhaitent peuvent fournir pour leur(s) enfant(s) une boîte de masques à leur nom afin de parer à tout oubli.
- Sur recommandation des autorités sanitaires locales, aucun service de navette scolaire depuis et vers « Ginkgo Village » et « Maisons du Lac » ne peut être organisé du 2 au 4 septembre. A partir du lundi 7 septembre, un service de navette peut s'organiser sous la responsabilité de parents d'élèves volontaires ; ces parents assureraient les deux services du matin (celui des élèves du secondaire, avancé à 7h20 en raison du temps nécessaire aux prises de température, puis celui de 7h50 pour les élèves du primaire, avancé pour les mêmes raisons) : prise et consignement des températures corporelles avant la montée dans la navette, vérification du respect des distances de sécurité dans la navette. En l'absence de volontaires pour assurer ce service, la navette scolaire ne pourra pas être remise en place dans un premier temps.

Cinquième règle :

Le jour de la rentrée est grandement consacré à la prévention, avec l'ensemble des élèves. Après un retour sur la pandémie qui a secoué le monde depuis début 2020, le coronavirus est à nouveau présenté, ainsi que les moyens de s'en protéger et de prévenir la maladie. Dans la mesure où l'école a dû modifier son fonctionnement, la nouvelle organisation de l'utilisation du bâtiment est abondamment explicitée aux élèves afin que de bonnes habitudes soient prises dès le premier jour d'école.

Actions en lien avec la cinquième règle :

- En amont de la rentrée, des affiches sont installées dans les toilettes, présentant la manière de se laver les mains pour se protéger du Covid-19 (Sept gestes à réaliser). D'autres affiches sont réalisées invitant au respect des gestes barrières : deux très grandes sont éditées chez un imprimeur (elles ont été affichées à l'extérieur de l'Efiw), sept autres sont imprimées à l'école et réparties dans l'établissement à l'aide des présentoirs sur pied. Ces deux affiches sont réalisées par le responsable de la communication, Alain Rakotomanga.
- Un document synthétique au sujet de la prévention du Covid-19 est établi par le responsable de la communication, Alain Rakotomanga, pour être remis à chaque élève, chaque famille et chaque professeur, si possible le jour de la rentrée.
- Une signalisation spécifique a été installée : autocollants de maintien de distanciation sociale dans le hall d'accueil ; autocollants « interdiction d'entrée » (salle de stockage, couloir condamné, ascenseur, seconde entrée...) ; autocollants rappelant les endroits de prises de températures ; autocollants « désinfecté aujourd'hui », dans les toilettes notamment ; autocollants « Sit down » dans la cantine, une place sur deux ; autocollants de délimitation de l'espace dans l'escalier (sens de circulation : toujours serrer à droite).

- Le jour de la rentrée, les élèves sont tous sensibilisés à la protection contre le coronavirus par différents professeurs : Isabelle Sudré le fera pour les élèves de maternelle, Sébastien Spaeth le fera pour les élèves de l'élémentaire et Loïc Dutech et Virginie Lanteires le feront pour les élèves du secondaire.
- Durant ces temps d'échanges, les gestes barrières sont évoqués (lavage fréquent des mains, sept gestes à réaliser pour le lavage des mains ; respect de la distanciation sociale ; port du masque dans les couloirs, les escaliers et dans la cour, et à chaque fois qu'il ne sera pas possible de respecter la distanciation sociale ; éviter de porter ses mains à son visage). Toutes les modifications d'organisation scolaire sont également évoquées : prises de températures biquotidiennes ; lieux où elles sont prises ; interdiction de venir à l'école si on est malade ; sens de circulation dans les escaliers et les couloirs (toujours serrer à droite) ; zones interdites telles que le couloir de la salle d'isolement, la salle d'isolement, l'ascenseur et la salle de stockage ; poubelles jaunes uniquement dédiées aux masques usagés ; lieux où trouver des lingettes et du gel hydro-alcoolique (désinfections des mains avec du gel hydro-alcoolique avant d'entrer dans une nouvelle salle) ; accès interdit aux étages supérieurs entre 12h et 13h (sauf à partir de 12h30 pour la sieste ou pour la préparation Cambridge, à l'étage du primaire) ; aération des locaux toutes les deux heures ; nettoyage et désinfection biquotidiens.
- Le port du masque est obligatoire dans les couloirs, les escaliers et la cour de récréation. Les élèves ne sont pas tenus de le porter en classe dans la mesure où la distanciation sociale y est respectée.
- Les cours d'EPS sont maintenus, mais les activités choisies devront respecter la distanciation sociale (1,5m de distance) et ne nécessiteront pas le port du masque. Les sports sans contact physique seront privilégiés.

Sixième règle :

- Une personne est responsable de l'hygiène des bâtiments et supervise donc toutes les actions de nettoyage et de désinfection, qui ont lieu deux fois par jour au minimum.
- Les élèves sont sensibilisés régulièrement à la manière de respecter la propreté des locaux.

Actions en lien avec la sixième règle :

- La personne responsable de l'hygiène des bâtiments est Virginie Lanteires. Son rôle est de superviser les actions relatives à l'hygiène des locaux (voir ci-dessous et sous la **Huitième règle**.)
- Une désinfection générale des bâtiments a eu lieu le lundi 24 août à 16h.
- L'entreprise responsable du nettoyage, qui venait une fois par jour après la classe avant la crise sanitaire mondiale, se présente désormais deux fois par jour : une première action de nettoyage et de désinfection a lieu dans les étages du primaire (de 11h30 à 12h15) et du secondaire (de 12h15 à 13h (accès interdit aux élèves, sauf à partir de 12h30 pour l'étage primaire) ; la seconde a toujours lieu après la classe. Le rez-de-chaussée (ou premier étage) demeure nettoyé une seule fois par jour, le soir après la classe.
- Ce nettoyage et cette désinfection doivent obligatoirement concerner les couloirs (sols, casiers, interrupteurs), les toilettes (bidets, sols, lavabos, robinets) et les salles de classe (sol, tables, poignées de porte).
- En cas de besoin, les professeurs rappellent régulièrement aux élèves l'importance de respecter la propreté des locaux pour la santé de chacun ; si cela est important dans un contexte habituel, ça l'est encore plus dans le cadre de la crise sanitaire.

Septième règle :

- Les autorités locales recommandent fortement de vacciner enfants et adultes contre la grippe A et contre les autres formes de grippe, ainsi que contre la varicelle et contre la parotidite. Cela n'est cependant pas une obligation.

Actions en lien avec la septième règle :

- Sébastien Spaeth en informe la communauté scolaire par la diffusion de ce protocole sanitaire.

Huitième règle :

- Les salles de classe fréquentées par les élèves doivent être régulièrement aérées par les adultes y travaillant, au minimum une fois toutes les deux heures.
- S'il ne fait ni trop chaud, ni trop froid, et si l'air extérieur n'est pas trop pollué, il est recommandé de garder les fenêtres ouvertes toute la journée.
- Chaque professeur est responsable de l'aération de sa salle de classe. Des responsables sont nommés pour l'aération des salles communes régulièrement fréquentées.
- La personne responsable du matériel dédié à ce protocole sanitaire maîtrise l'état des stocks et s'assure que l'ensemble du personnel connaît son utilisation (ex : dilution du produit de désinfection, lieu de stockage, etc.).
- Si la salle d'isolement a été utilisée, son sol, ses tables et ses poignées de porte doivent être désinfectées par la personne responsable de cette salle.
- Avant la rentrée scolaire, tout matériel commun, qui sera utilisé par élèves et professeurs, a été désinfecté.

Actions en lien avec la huitième règle :

- Les professeurs aèrent leur salle de classe au minimum dix minutes toutes les deux heures et en réfèrent sur un document scotché dans leur salle.
- Les salles communes suivantes seront régulièrement aérées par les personnes mentionnées ci-après. Cantine : Abraham Boamah. Bibliothèque : Abraham Boamah. Salle de réunion : Sébastien Spaeth. Salle de motricité : Isabelle Sudré.
- Une salle est dédiée au stockage du matériel concerné par ce protocole : la « salle de la web radio » a été retenue. Seules deux personnes sont autorisées à y accéder : Yang Xiaodi, responsable des achats et Zhang Yan, responsable du matériel et de la gestion des stocks.
- Dans la salle de stockage se trouvent au minimum :
 - * 2 masques par personne par jour / Stock sur 14 jours d'avance
 - * Produits de désinfection : 1kg par jour / 14 jours de stocks
 - * Gel hydro alcoolique : 12 bouteilles.
 - * Lingettes : 200
 - * Alcool (5 L) en cas de personne malade de Covid-19.
- Du gel hydro-alcoolique et des lingettes sont disposés sur des tables à des endroits stratégiques : 1 à l'entrée, 2 dans la cantine, 1 par toilettes (3), 1 devant chaque classe de primaire (3) et du secondaire (6), 1 dans le hall secrétariat/direction, 1 devant l'openspace du secondaire, 1 devant la bibliothèque, 1 devant la salle d'isolement.
- Devant la salle d'isolement, un kit de protection est également disponible (deux tenues blanches avec capuche, une paire de lunettes, des masques, une boîte de gants).
- Cinq poubelles jaunes facilement identifiables ont été achetées pour jeter les masques usagés. Une est placée à l'entrée, une à la cantine, une dans chacun des deux couloirs et une devant la salle d'isolement.
- Quatre thermomètres à rayons infrarouges ont été achetés : il y en a un dans la salle d'isolement, un dans le hall d'entrée où ont lieu les prises de température. Yang Xiaodi et Sébastien Spaeth en gardent un sur eux en permanence.

Neuvième règle :

Les professeurs de l'Efiw auront le souci d'éduquer les élèves quant au fonctionnement des maladies qui se transmettent.

Actions en lien avec la neuvième règle :

- Les professeurs éduqueront les élèves sur ce point, en lien avec les programmes de l'Education Nationale.